**Circonscription de bassin Adour-Garonne**

**Etat de la situation au 1er novembre 2022**

Présentation des observations ONDE

Identification de faits marquants sur les habitats et le fonctionnement des milieux aquatiques

**Circonscription de bassin Adour-Garonne**

**Etat de la situation au 1er novembre 2022**

Rédaction : Lionel SAINT-OLYMPE

Direction Régionale Occitanie- Service Connaissance

90 rue de Férétra

31400 Toulouse

Tél : 05.62.73.76.83 - 06.77.07.69.94

Courriel : lionel.saint-olympe@ofb.gouv.fr

Avec la collaboration des Services Départementaux de l’OFB

# SOMMAIRE

[SOMMAIRE 2](#_Toc118818919)

[I. INTRODUCTION 3](#_Toc118818920)

[I.1 BSH Bassin des DREAL 3](#_Toc118818921)

[I.2 Contribution OFB 3](#_Toc118818922)

[II. ETAT DE L’ECOULEMENT DANS LES COURS D’EAU 4](#_Toc118818923)

[II.1 ONDE en quelques lignes 4](#_Toc118818924)

[II.1.1 Le suivi usuel 4](#_Toc118818925)

[II.1.2 Le suivi complémentaire 4](#_Toc118818926)

[II.2 Valorisation des données de ONDE 5](#_Toc118818927)

[II.3 Situation au 1er Novembre 2022 6](#_Toc118818928)

[II.3.1 Informations générales relatives au déroulement de la dernière campagne d’acquisition de données 6](#_Toc118818929)

[II.3.2 Commentaire introductif de l’état de la situation 6](#_Toc118818930)

[II.3.3 Carte des écoulements de la dernière campagne – situation au 1e Novembre dans le bassin Adour-Garonne 7](#_Toc118818931)

[III. SYNTHESE 8](#_Toc118818932)

# INTRODUCTION

## BSH Bassin des DREAL

Le Bulletin de Situation Hydrologique (BSH) de Bassin des DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement) décrit l'état des ressources en eau d’un bassin à une date donnée. Il est constitué d’un ensemble de cartes, de graphiques d’évolution et de leurs commentaires qui présentent la situation quantitative des ressources en eau du bassin selon des grands thèmes (pluies efficaces, débits des cours d’eau, niveau des nappes souterraines, état de remplissage des barrages-réservoirs, milieux aquatiques). Il peut également fournir une information synthétique sur les arrêtés préfectoraux pris pour limiter les usages de l’eau durant la période d’étiage.

L’élaboration de ces bulletins de Bassin par la DREAL coordonnatrice de Bassin est le résultat d’une collaboration de différents producteurs et gestionnaires des données, à savoir :

* Météo-France qui élaborent les bulletins pluviométriques,
* les DREAL du bassin concerné qui produisent les données sur les débits des cours d'eau et l'état de remplissage des barrages (en collaboration avec d’autres acteurs, ex. EDF, les grands lacs de Seine, etc.). Chaque région du bassin élabore un bulletin régional, leur fréquence de parution est généralement mensuelle,
* les Services Géologiques Régionaux (SGR) du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) qui communiquent les informations sur les niveaux des nappes,
* l’OFB qui rend compte des observations du réseau ONDE et de certains faits marquants concernant l’état des milieux aquatiques (cf. § suivant).

Les BSH de Bassin des DREAL sont directement accessibles sur le site [http://www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr/) Leur fréquence de parution est bimensuelle.

## Contribution OFB

L'objectif de la contribution OFB au BSH de Bassin des DREAL est de mettre à disposition, auprès des principaux acteurs de l’eau du bassin,

* d’une part, les observations collectées dans le cadre de l’observatoire national des étiages (ONDE) qui vise à apporter de l’information sur l’évolution quantitative des ressources en eau sur des secteurs où il n’existe actuellement pas de réseaux de suivi,
* d’autre part, les conséquences des conditions hydro-climatiques remarquables sur les habitats et le fonctionnement des milieux aquatiques.

Cinq contributions OFB sont produites au cours de l’année, réparties de la manière suivante :

* un BSH présentant la situation au 1er juin et intégrant la campagne ONDE de mai
* un BSH présentant la situation au 1er juillet et intégrant la campagne ONDE de juin
* un BSH présentant la situation au 1er août et intégrant la campagne ONDE de juillet
* un BSH présentant la situation au 1er septembre et intégrant la campagne ONDE d’août
* un BSH présentant la situation au 1er octobre et intégrant la campagne ONDE de septembre

Une partie libre reposant sur l’expertise des agents OFB est également proposée, si certains faits marquants concernant les observations sur les milieux aquatiques directement en lien avec les conditions hydroclimatiques ont été identifiés.

Le mode de recueil des données présentées est exclusivement l’observation visuelle, aucune mesure n’est mise en œuvre sur le terrain.

# ETAT DE L’ECOULEMENT DANS LES COURS D’EAU

## ONDE en quelques lignes

L’observatoire national des étiages (ONDE) présente un **double objectif** de constituer un réseau de connaissance stable sur les étiages estivaux et d’être un outil d’aide à la gestion de crise. Les stations ONDE sont majoritairement positionnées en tête de bassin pour apporter de l’information sur les situations hydrographiques non couvertes par d’autres dispositifs existants et/ou pour compléter les informations disponibles auprès des gestionnaires de l'eau (ex. banque HYDRO).

Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon **3 modalités de perturbations** d'écoulement :

* ‘écoulement visible’ : correspond à une station présentant un écoulement continu - écoulement permanent et visible à l'œil nu,
* ‘écoulement non visible’ : correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais le débit est nul.
* ‘assec’ : correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station.

Il est toutefois possible de travailler en 4 modalités au niveau départemental (distinction avec la modalité ‘écoulement visible faible’) mais l'exploitation des données pour les périmètres régional, bassin et national ne se fera que sur les 3 modalités décrites précédemment.

De plus, une modalité spécifique ‘observation impossible’ permet d’indiquer que l’observateur n’a pas pu réaliser d’observation propre à l'écoulement du cours d'eau lors de son déplacement sur la station, en raison de conditions exceptionnelles (accessibilité de la station, modification des conditions environnementales propres à la station, etc.).

Le réseau ONDE s’organise selon **deux types de suivis : un suivi usuel et un suivi complémentaire**. La différence entre ces deux suivis réside dans les périodes et fréquences de mise en œuvre des observations sur le terrain.

### Le suivi usuel

Le suivi usuel vise à répondre à l’objectif de **constitution d’un réseau de connaissance**. Les observations usuelles doivent être stables dans le temps de manière à constituer un jeu de données historiques permettant l’estimation de l’intensité des étiages estivaux par comparaison des informations obtenues avec celles des années antérieures. Pour cela, l’ensemble des stations est suivi régulièrement à des périodes et fréquences fixes définies au niveau national. Le suivi usuel est réalisé mensuellement de façon systématique sur tous les départements métropolitains sur la période de mai à septembre, au plus près du 25 de chaque mois à plus ou moins 2 jours. Il concerne l'ensemble des stations ONDE du département, c'est à dire un minimum de 30 stations par département.

### Le suivi complémentaire

En dehors des périodes de suivi usuel (cf. paragraphe ci-dessus), l’activation anticipée et l’arrêt de ONDE, ainsi que l'augmentation de la fréquence d'observation, peuvent être ordonnés par les préfets de département (MISE) ou sur décision spontanée des services départementaux de l’OFB. Il s’agit du suivi complémentaire dont l'objectif est d'**apporter des informations pour la gestion de situations jugées sensibles**. Son activation peut également être déclenchée à l'échelle du bassin à l’initiative des préfets coordonnateurs si la situation le nécessite ou par le ministère du développement durable si un état de crise le justifie à l'échelle nationale.

Même s'il est préconisé d'effectuer les observations sur la totalité des stations du réseau départemental, le suivi complémentaire peut également se mettre en place sur un sous-échantillonnage de stations ONDE (ex. sur un bassin versant particulièrement impacté par les prélèvements). La fréquence de prospection est laissée à l'appréciation des acteurs locaux, le maximal peut être hebdomadaire au pire de la crise.

Les orientations techniques du guide sécheresse (<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20secheresse_VF.pdf>) permettent notamment de renforcer la prise en compte des données ONDE et d’améliorer l’articulation entre les mesures de restriction des usages de l’eau, la bonne mise en œuvre des contrôles sur le terrain et les suites données en cas de non-respect.

Pour plus d’information :

Décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043694462>

## Valorisation des données de ONDE

Un indice départemental ONDE est estimé selon le calcul suivant :



Il est calculé uniquement si, pour une campagne donnée, une modalité d’écoulement a pu être définie sur chacune des stations du réseau départemental. Dans le cas contraire, seule une représentation graphique de l'évolution des stations selon les modalités d'observation et une représentation cartographique sont proposées.

Ainsi une valeur de l’indice est disponible au minimum 1 fois/mois dans le cadre du suivi usuel,

D’autres valeurs peuvent être également calculées dans le cas du suivi complémentaire pour lequel les prospections de terrain sont nécessairement menées sur l’ensemble des stations du réseau.

## Situation au 1er Novembre 2022

### Informations générales relatives au déroulement de la dernière campagne d’acquisition de données

Compte-tenu de la situation d’étiage exceptionnellement intense et tardive, des suivis complémentaires ont été réalisés sur l’ensemble des départements du bassin Adour-Garonne, à l’exception des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

### Commentaire introductif de l’état de la situation

Depuis le mois de novembre 2021, les cours d’eau du bassin ont bénéficié de conditions assez inégales en termes de précipitations et de recharges. Ainsi, si la situation a été plus favorable aux cours d’eau du Sud du bassin, d’autres secteurs ont été beaucoup moins arrosés durant l’hiver et le printemps (notamment l’est du Bassin).

De plus, depuis quelques semaines, les apports pluviométriques sont déficitaires (ou au mieux proche de la normale) sur la majorité du bassin.

Durant la 2e moitié du mois de mai 2022, des températures très chaudes pour la saison ont été enregistrées. Les épisodes orageux ont été peu nombreux et surtout localisés.

Il en résulte une diminution globale et rapide des écoulements, plus ou moins marquée et préoccupante selon les départements.

Le mois de juin 2022 a été marqué par une première quinzaine très chaude (épisode caniculaire, records de chaleur battus) et très sèche, impactant fortement les milieux aquatiques.

Durant la 2e quinzaine, des épisodes orageux se sont succédés et les températures ont nettement chuté sur une grande partie du bassin, limitant (au moins temporairement) la diminution rapide de la ressource en eau. Ces conditions météorologiques ont même permis à certains petits cours d’eau de réactivité leur écoulement alors qu’ils avaient déjà subis une période d’assec.

Le mois de juillet 2022 a été marqué par de fortes températures (avec un nouvel épisode caniculaire durant la 1ere quinzaine) et très peu de précipitations. Par conséquent, la situation des petits cours d’eau s’est donc de nouveau très vite dégradée.

Durant le mois d’août, les écoulements des cours d’eau ont subi l’impact d’une nouvelle vague de chaleur et de l’absence de précipitations significatives (même si quelques orages localisés ont été enregistrés sur le bassin de la Dordogne ou encore sur les Pyrénées en fin de mois). On observe donc une poursuite de la dégradation de l’état hydrologique général des cours d’eau en tête de bassin.

Le mois de septembre a été encore globalement sec et chaud, avec toutefois quelques épisodes pluvieux localisés et une situation un peu plus fraiche dans les derniers jours du mois. Mais les conditions hydrologiques des petits cours d’eau ne se sont pas pour autant améliorées depuis un mois, à l’échelle du bassin.

Les quelques précipitations du mois d’octobre, plus ou moins importantes et localisées, n’ont pas permis de renverser significativement la tendance. La situation hydrologique reste donc toujours particulièrement tendue en tête de bassin à la fin du mois d’octobre.

### Carte des écoulements de la dernière campagne – situation au 1e Novembre dans le bassin Adour-Garonne

Les cartes ci-après présentent les informations sur l’écoulement des cours d’eau exprimant leur degré d’assèchement selon des modalisés définies (cf. § 2. A), obtenues à l’issue de campagnes de terrain.



L’étiage est toujours intense et se poursuit cet automne, comme le montre les suivis complémentaires réalisés par les Services Départementaux de l’OFB dans 23 départements du bassin à la fin du mois d’octobre. En effet, les observations montrent que plus de 40% des stations ONDE suivies étaient toujours en assec ou en rupture d’écoulement (284 stations sur 702 suivies) durant la dernière décade du mois.

On ne note donc pas d’amélioration significative (pour rappel, à la fin du mois de septembre, cet indicateur était de 46%).

De plus, la proportion de stations présentant un écoulement visible faible reste très importante.



# SYNTHESE

L’étiage des petits cours d’eau du bassin Adour Garonne reste exceptionnel dans sa durée et son intensité.

Les quelques apports pluvieux observés ces derniers jours sur une partie du bassin ne permettent toujours pas un retour à des conditions acceptables pour le fonctionnement normal des écosystèmes aquatiques.